

PLUi de Belleville-en-Beaujolais : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 12 janvier 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Belleville-en-Beaujolais (Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 18 décembre 2025. Il délimite 102 zones, dont 60 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 12 janvier 2026.

- Le PLUi de Belleville-en-Beaujolais s'applique dans sa version du 18 décembre 2025 ; nous publions 7 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 102 zones : 60 urbaines (U), 13 à urbaniser (AU), 9 agricoles (A) et 20 naturelles (N).
- Sur les 240 communes du Rhône dont nous publions le document, Belleville-en-Beaujolais occupe le rang 49 par le nombre de zones délimitées : 45 zones de plus que la médiane du département (58 zones).
- 600 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Belleville-en-Beaujolais depuis 2013, pour 1 199 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	102 zones
Zones urbaines (U)	60 zones
Zones à urbaniser (AU)	13 zones
Zones agricoles (A)	9 zones
Zones naturelles (N)	20 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI SAONE-BEAUJOLAIS
Version du	18 décembre 2025
Partition GPU	DU_200067817_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200067817_A/61983bd785008145571b58e69bbd8124/200067817_reglement_20251218_A.pdf
Règles extraites	7 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Belleville-en-Beaujolais

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/belleville-en-beaujolais-69019>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Belleville-en-Beaujolais : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Plans de prévention des risques naturels prescrits

Base GASPAREX extraite le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053876314>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Phénomène lié à l'atmosphère, Radon, Transport de marchandises dangereuses
17 reconnaissances
1er avril 2023

Sécheresse

1 plan

Inondation

1 plan

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAh, UB, UBc, UBd, UBh, UBhp, UBr, UBvp, UD, UE, UEca, UEa, UEg, UH, UI, UIa, UIc, UIca, UIcf, UIp, IAU, IAUa, IAUb, IAUbt, IAUg, IAUy, IAUyzac, IAUyzacev, 2AU, 2AUL

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

69019

69220

CC Saône-Beaujolais

Rhône

Auvergne-Rhône-Alpes

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

102 zones

102 zones

102 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Taponas (2,9 km)

Dracé (5,5 km)

Saint-Lager (4,3 km)

Corcelles-en-Beaujolais (4,4 km)

Charentay (4,6 km)

Cercié (4,7 km)

Saint-Georges-de-Reneins (6,3 km)

Lancié (6,6 km)

Odenas (7,1 km)

Villié-Morgon (7,3 km)

Régnié-Durette (7,8 km)

Quincié-en-Beaujolais (8,9 km)

Fleurie (9,4 km)

20 zones

36 zones

77 zones

42 zones

55 zones

63 zones

56 zones

44 zones

47 zones

177 zones

72 zones

168 zones

110 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/belleville-en-beaujolais-69019>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Belleville-en-Beaujolais : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Saint-Étienne-la-Varenne (9,5 km)	37 zones
Lantignié (9,9 km)	118 zones
Deux-Grosnes (18,8 km)	85 zones
Chénas (11,2 km)	81 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/belleville-en-beaujolais-69019>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.